

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Votants
10	11	10

L'an deux mille vingt quatre  
Et le 1<sup>er</sup> Février  
A 20h30

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de **Patrick PALISSE, Maire**

Présents :  
Véronique BELANGER  
Patrick DOUCHY  
Michèle HOOGE  
Stéphane LHUISSIER  
Anne LUPIAC  
Lysiane PALISSE  
Patrick PALISSE  
Frédéric PUGNERE  
Joël PUJADE  
Mireille ROUZAUD

Envoyé en préfecture le 12/02/2024  
Reçu en préfecture le 12/02/2024  
Publié le  
ID : 030-213001969-20240201-D20242-DE

Date de la convocation
26/01/2024

Absent excusé : ~~Joël PUJADE~~ CHEVALARD donne pouvoir à Patrick PALISSE

A été nommée secrétaire : Lysiane PALISSE

Objet de la délibération :  
**Vote du Compte administratif 2023**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par M. Patrick PALISSE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	179 567,37 €			159 021,23 €	179 567,37 €	159 021,23 €
Opérations de l'exercice	233 082,73 €	337 944,52 €	278 170,88 €	400 488,94 €	233 082,73 €	738 433,46 €
<b>TOTAUX</b>	<b>412 650,10 €</b>	<b>337 944,52 €</b>	<b>278 170,88 €</b>	<b>559 510,17 €</b>	<b>690 820,98 €</b>	<b>897 454,69 €</b>
Résultats de clôture	74 705,58 €	0,00 €	0,00 €	281 339,29 €	0,00 €	206 633,71 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>412 650,10 €</b>	<b>337 944,52 €</b>	<b>278 170,88 €</b>	<b>559 510,17 €</b>	<b>690 820,98 €</b>	<b>897 454,69 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>74 705,58 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>281 339,29 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>206 633,71 €</b>

- **CONSTATE**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Cette décision a été adoptée à l'unanimité des votants (conformément à la loi le Maire n'a pas participé au vote).**

Fait et délibéré à LE PIN, le 1<sup>er</sup> Février 2024.  
Pour copie conforme au registre.

